



CHARTE DE FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE SCOLAIRE DU COLLEGE

publié le 17/11/2023

Descriptif :

Charte de l'infirmierie du Collège établie par nos infirmières afin de rappeler le fonctionnement et les champs d'interventions d'une infirmierie scolaire.

A l'attention des parents d'élèves et des élèves,

Veillez trouver ci-joint **la charte de l'infirmierie du Collège établie par nos infirmières afin de rappeler qu'elle est la fonction et les champs d'interventions d'une infirmierie scolaire.**

Nous rappelons qu'une infirmierie scolaire n'est pas un centre médical de consultation et que nos infirmières ne sont pas des médecins à la prescription médicale.

Rappel : **tout élève devant se rendre à l'infirmierie en cas d'urgence uniquement, pendant les cours, doit impérativement être muni d'un billet de circulation établi par leur professeur et accompagné d'un autre élève.**

Merci d'en prendre connaissance.

Cordialement

La Direction du collège A. ALBERT - SAUJON

Document joint

 [charte_infirmierie_2023-2024](#) (PDF de 257.1 ko)